



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

15 décembre 2022

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Richmond le jeudi 15 décembre 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, André Bussière, la conseillère Katherine Dubois, les conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay, le directeur général, Rémi-Mario Mayette, de même que le directeur général adjoint Louis-Philippe Caron.

### **PROJET D'ORDRE DU JOUR** **ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE** **Le 15 décembre 2022 à 19 h**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Gestion et administration
  - 3.1 Administration - Direction générale
    - 3.1.1 Règlement numéro 312 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023 et fixant les conditions de perception – Adoption
4. Période de questions
5. Levée de la réunion

#### **1. - OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2022-12-15-01 E

#### **2. - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

### **3. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **3.1 - Administration - Direction générale**

2022-12-15-02 E **3.1.1 - Règlement numéro 312 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023 et fixant les conditions de perception – Adoption**

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Bussière et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le Règlement numéro 312 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2023 et fixant les conditions de perception soit adopté tel que présenté. (Adoptée)

#### **4. – PÉRIODE DE QUESTIONS**

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux. Aucun d'entre eux n'ayant manifesté le désir de s'exprimer sur ces sujets, le maire passe au prochain point de l'ordre du jour.

2022-12-15-03 E **5. LEVÉE DE LA RÉUNION**

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 19 h 05, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 774.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
greffier-trésorier